

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

6^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 15 novembre 2013

CG 13/6^{ème}/HC-01

L'an deux mille treize, le 15 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

LIGNE A GRANDE VITESSE TOULOUSE-PARIS

**BORDEAUX-TOULOUSE : LE TRACÉ VALIDÉ
POUR UNE MISE EN SERVICE EN 2024**

Lors de la Décision Modificative n°1 du 28 juin 2013, j'ai souhaité vous informer des dernières actualités de ce dossier.

Je vous avais notamment fait part du travail que le Gouvernement menait pour hiérarchiser les projets d'infrastructure de transports. A cette date, une décision ministérielle devait définitivement entériner les aménagements de tracés validés par les instances de décision du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO). Afin de manifester notre volonté de voir cette approbation aboutir rapidement, **nous avons accordé les crédits de 21 199 € pour la poursuite des études jusqu'à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).**

Depuis, le 23 octobre dernier, le Ministre chargé des Transports s'est prononcé sur le tracé qu'il souhaite voir présenter à l'Enquête d'Utilité Publique ainsi que le calendrier retenu pour ce projet.

I - PLANIFICATION DES PROJETS DE TRANSPORTS ET D'INFRASTRUCTURES NATIONALES

Comme je vous l'avais décrit, le **Gouvernement précédent avait listé une masse considérable de projets de transport à réaliser**. Si l'investissement total représentait **245 Mds €**, aucune hiérarchisation n'avait en revanche été donnée. Face à l'investissement colossal que représentait ce Schéma National des Infrastructures de Transport et de **l'impossibilité de développer tous ces projets dans un même temps**, le Gouvernement a souhaité qu'une nouvelle réflexion soit menée. Ainsi, la « **commission mobilité 21** », présidée par M. Duron, a eu pour mission de réaliser ce travail afin que soit conçu, dans un second temps, un **Schéma National des Mobilités Durables, priorisant les projets majeurs**.

L'étude réalisée a été publiée à la veille de notre Décision Modificative n°1, le 27 juin dernier. Lors de la séance qui s'en est suivie, je vous ai indiqué que deux scénarios avaient été établis avec des montants d'investissements plus ou moins conséquents. Dans les deux cas, **la majorité des investissements** était dédiée au maintien en état du **réseau ferroviaire existant**. Le **scénario le plus ambitieux**, d'un montant total de **30 Mds €**, préconisait de n'engager qu'**un seul projet de Ligne à Grande Vitesse avant 2030 : la ligne Bordeaux-Toulouse**.

A la suite de cette annonce, le **2 juillet**, au côté des élus des collectivités de la région Midi-Pyrénées sollicités pour le financement du GPSO et du tronçon Tours-Bordeaux, nous avons **rencontré M. le Ministre Cuvillier**. A cette occasion nous avons souligné **l'importance de cet équipement pour notre territoire**. En réponse, **M. le Ministre nous a confirmé qu'il entérinerait les aménagements de tracés sollicités à Auvillar et Bressols**, dès lors que le schéma d'infrastructure serait publié.

Le 9 juillet, **M. le Premier Ministre** a présenté les **investissements d'avenir à mener en priorité**. Il a affirmé que le scénario d'infrastructure le plus ambitieux serait mis en œuvre. De ce fait, **seule la Ligne à Grande Vitesse reliant Bordeaux à Toulouse est retenue** comme projet d'infrastructure à réaliser rapidement.

II - DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 23 OCTOBRE 2013 : LE TRACÉ VALIDÉ POUR UNE MISE EN SERVICE DE BORDEAUX-TOULOUSE EN 2024

1- UN TRACÉ REpondant AUX SOLLICITATIONS LOCALES

Le **30 mars 2012**, une décision ministérielle avait retenu un **tracé de référence sur la majorité du linéaire du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO)** composé de :

- un tronç commun de Bordeaux à Captieux,
- un tronçon reliant Captieux à Toulouse,
- un tronçon entre Captieux et l'Espagne.

Elle demandait néanmoins que la concertation soit poursuivie sur certains secteurs où le projet ne correspondait pas aux attentes locales. Ce travail d'optimisation a donné lieu à de multiples échanges dont j'ai systématiquement tenu à vous faire part lors de nos rencontres. **La concertation menée a permis d'aboutir à des consensus satisfaisant autant les populations que les différents acteurs réunis au sein du Comité Territorial et du Comité de Pilotage.** De ce fait, **la Décision Ministérielle du 30 octobre 2013 valide l'ensemble des aménagements que nous avons soutenu et porté au sein des différentes instances depuis plus de deux ans.**

Nous pouvons donc nous féliciter que le tracé qui sera présenté lors de l'enquête publique corresponde à celui retenu par la Décision Ministérielle du 30 mars 2012 avec les aménagements suivants :

- sur le secteur de Saint-Loup à Le Pin : **le tracé finalement arrêté passe sous l'autoroute A62 à la hauteur d'Auvillar, tel que sollicité localement.** Cette solution ne représente **aucun surcoût** par rapport à la version précédente soutenue par RFF qui préconisait un passage en aérien au dessus de l'infrastructure routière ;

- sur le secteur de Castelsarrasin : **les aménagements hydrauliques sollicités par les habitants seront mis en place ;**

- sur le secteur de Bressols : **l'abaissement du profil de la LGV à 6 m de la gare à l'autoroute A20 est validé.** Celui-ci sera **percé de cinq passages** qu'il conviendra de **positionner selon l'aménagement du secteur.** Pour ce faire, j'ai rappelé à M. le Préfet, l'importance de mener **une réflexion commune associant le Conseil Général et les autres acteurs locaux** concernés afin de définir le projet d'aménagement de cet espace primordial pour l'avenir de notre territoire ;

- sur le secteur de Pompignan : **les aménagements permettant de diminuer l'impact sur les habitants de Saint-Rustice (Haute-Garonne) sont retenus.** Cela conduit à des modifications impactant des terres agricoles en sortie nord du tunnel. Il conviendra que **nous soyons attentifs aux aménagements que proposera RFF,** lors des études détaillées, afin de **limiter les dommages générés sur le vignoble frontonnais.**

2 – LE GPSO REALISE PAR PHASE

Depuis 2007, le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest est reconnu comme un projet composé de trois branches à mettre en service dans un seul et même temps. **La décision ministérielle signée le 23 octobre 2013 scinde désormais le projet en deux grandes phases selon un périmètre nouveau.**

La première phase se compose des lignes nouvelles reliant **Bordeaux au nord de Dax et Bordeaux à Toulouse**. Comme auparavant, **une partie de linéaire de chacune de ces lignes est commun** (de Bordeaux à Captieux). Pour cette première étape, le Ministre souhaite qu'**une seule et même enquête publique** soit lancée **au premier semestre 2014**. En revanche, il considère que la mise en service des deux lignes nouvelles doit légèrement différer dans le temps. Il est ainsi indiqué que :

- **la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse doit être mise en service « à l'horizon 2024 » ;**

- **la ligne nouvelle entre Bordeaux et le nord de Dax doit être mise en service à l'horizon 2027.**

La seconde phase du GPSO consistera à **relier la ligne Bordeaux - Nord de Dax à la frontière espagnole**. Le Ministre indique que ce phasage de la ligne Bordeaux-Espagne est nécessaire car il permettra de réaliser des « études complémentaires » qui assureront « la sécurité juridique de la déclaration d'utilité publique du tracé et [définiront] un projet présentant toutes les garanties au regard des exigences environnementales ». Ainsi, il prévoit que la déclaration d'utilité publique de la seconde phase du GPSO soit prononcée ultérieurement à la première phase tout en ayant pour objectif de mettre cette ligne internationale en service « au plus tard en 2032 ».

III - LE PHASAGE DU GPSO : DE NOUVEAUX ENJEUX FINANCIERS

Bordeaux-Toulouse :

Le choix opéré par le Gouvernement marque la **fin du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest** (GPSO) entamé en 2007 et regroupant l'ensemble des différents tronçons pour une mise en service dans un seul et même temps.

La fin de cette programmation pourrait engendrer **d'importantes modifications dans la conception** de ces lignes, mais aussi **dans la répartition financière**. En effet, **des financements croisés entre l'ensemble des différentes collectivités** (Aquitaine / Languedoc Roussillon / Midi-Pyrénées) **étaient prévus** pour l'aboutissement, dans un même temps, des différentes parties de ce grand projet. **Le report** du tronçon Dax-Espagne et d'autres projets de lignes nouvelles - concernant directement les territoires Aquitain et Languedocien - **laissent penser que les financements d'un certain nombre de collectivités ne seront pas assurés**. Selon le **communiqué de presse du ministère relatif à la décision ministérielle du 23 octobre 2013**, le coût du projet Bordeaux-Toulouse est estimé à **5,9 Mds d'euros**. Celui de Bordeaux-Nord de Dax est annoncé à **3,2 Mds d'euros**.

Pour rappel, dans le protocole d'accord signé en 2009, le coût du GPSO était ainsi réparti :

- 0,956 Mds d'euros pour le tronc commun ;
- 2,55 Mds d'euros pour Bordeaux-Toulouse ;
- 3,45 Mds d'euros pour Bordeaux-Espagne.

A cette date, il était prévu que nous soyons sollicités, pour l'ensemble du GPSO à hauteur de 18,6 M d'euros (€ en 2006).

Suite à la récente décision, la part de financement imputée à chacune des collectivités doit, plus que jamais, être rapidement clarifiée. Une rencontre devrait prochainement avoir lieu au Ministère à cette fin.

Tours-Bordeaux :

Dans sa décision du 30 octobre, le Ministre a tenu à préciser que le lancement de l'enquête publique en début d'année 2014 pour la première phase du GPSO était conditionné à « la mobilisation effective des collectivités territoriales pour la mise à disposition des concours publics nécessaires au bon avancement du chantier de LGV Tours-Bordeaux ».

Afin d'évoquer les questions relatives au financement de cette LGV, par anticipation sur la condition émise par le Ministre, le 1er juillet dernier, j'ai rencontré le Directeur Régional de Réseau Ferré de France. Lors de cet échange je lui ai indiqué que je souhaitais que la participation de la collectivité soit révisée de sorte à ce que l'on connaisse, en euros courants, le montant réel de notre sollicitation. Pour rappel, dans la dernière version de la convention de financement que nous a adressée l'État pour signature, notre participation est arrêtée à hauteur de 6,9 M€ (€ valeur 2011).

J'ai par ailleurs précisé qu'il me semblait nécessaire que nous soit rapidement adressée une révision du calendrier planifiant les appels de fonds relatifs à cette opération, en prenant soin d'assurer un certain lissage des montants appelés. Ces éléments devraient nous être présentés prochainement lors d'un nouvel échange avec RFF.

Aussi, comme sur le GPSO, en plus des financements déjà manquants, le report de construction de Dax-Espagne et des Lignes Nouvelles Montpellier-Perpignan et Poitiers-Limoges vient renforcer les besoins en financements. En effet, plusieurs collectivités, dont certaines ayant répondu présentes aux précédents appels de fonds, ont indiqué qu'elles ne verseraient plus leurs contributions.

Au vu de la précision que le Ministre Cuvillier a tenu à inscrire dans son approbation, il est **primordial que le Gouvernement nous fournisse rapidement ces informations et qu'il indique la façon dont il entend combler les financements qui ne seront pas apportés.**

IV - ETAPES A VENIR

La Décision Ministérielle obtenue fin octobre va permettre à RFF de saisir l'autorité environnementale afin qu'elle se prononce sur la qualité de l'étude d'impact environnementale dans un délai de 3 mois. Une fois cet avis obtenu, **le Ministre a indiqué qu'il « approuverait le dossier support de l'enquête publique d'ici le début de l'année 2014 »** afin de permettre son **lancement durant le « premier semestre 2014 »**. Celle-ci devrait **se dérouler sur une période de 1,5 à 2 mois**. Une fois cette étape close, **le décret de DUP devra être publié** dans un délai maximum de 18 mois, **soit au plus tard à la fin du 2nd semestre 2015.**

Par ailleurs, lors de notre Décision Modificative, j'avais tenu à vous rappeler l'importance des procédures d'aménagements fonciers pour lesquels le Conseil Général est maître d'ouvrage. Je vous avais notamment précisé que **le code rural stipule que les Commissions d'Aménagements Fonciers Communales ou Intercommunales sont de droit à compter de la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.**

En amont de cela, il convient que la **Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) donne son avis sur la liste des communes devant faire l'objet d'un aménagement foncier** afin que, dans un second temps, **le périmètre concerné par une procédure d'aménagement foncier soit arrêté par l'Assemblée Départementale.**

Maintenant **la validation ministérielle acquise, la CDAF sera très prochainement réunie et les procédures débutées.**

En complément de cette politique d'acquisition foncière, que l'on peut qualifier de « classique » pour ce type de grand ouvrage, je tiens à vous rappeler que lors du vote de notre budget 2013, nous avons accepté le principe de participer à hauteur de 917 500 € à la mise en œuvre d'une politique foncière anticipée. A ce titre, **j'ai signé la convention de ce programme le 5 août dernier** - en parallèle de la convention relative à la poursuite des études sur laquelle nous nous étions aussi prononcés lors du vote du budget 2013.

Un **comité technique foncier des co-financeurs devrait prochainement être constitué** afin de **définir les critères d'application de ce programme et d'arbitrer en faveur des personnes devant en bénéficier.** L'ensemble des partenaires (État, Réseau Ferré de France, Conseil Régional Midi-Pyrénées et Conseil Général de Tarn-et-Garonne) souhaite que **ce premier échange se déroule d'ici la fin de l'année 2013.**

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir **prendre acte** de l'état d'avancement de ce dossier.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Prend acte de l'état d'avancement du projet de L.G.V.

Acte donné.

Le Président,